

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**AVIS DE MOTION
MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ
QUI DÉSIRE SE PRÉVALOIR DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES
TRAVAUX MUNICIPAUX AFIN D'EFFECTUER DES MODIFICATIONS À
L'HÔTEL DE VILLE**

Le conseiller Monsieur Jean-Luc Quirion,
A donné un avis de motion de la présentation et de l'adoption d'une modification du règlement 08-2001, concernant la municipalité qui désire se prévaloir des dispositions de la loi sur les travaux municipaux afin de majorer les coûts pour effectuer les modifications à l'Hôtel de ville.

RÈGLEMENT NUMÉRO : 11-2001

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Monsieur Jean-Luc Quirion, à la session spéciale du 11 juin 2001, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley apporte une modification au règlement 08-2001, qui désire se prévaloir des dispositions de la loi sur les travaux municipaux afin de majorer les coûts pour effectuer les modifications au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT que ce conseil désire modifier certains articles du règlement numéro 08-2001 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Luc Quirion appuyé par Madame Annie Deblois et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley statue et ordonne ce qui suit ;

- 1) Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement ;
- 2) Le présent règlement modifie le règlement portant le numéro 08-2001 "Travaux municipaux afin d'effectuer des modifications à l'Hôtel de ville"
- 3) L'ajout d'un 4^e paragraphe ;
"Le conseil est autorisé à combler l'écart de la soumission au montant d'environ 55 000 \$ pris à même les dépenses en provenance des fonds d'immobilisations";
- 4) L'ajout d'un 5^e paragraphe, comprenant toutes les informations complètes du 4^e paragraphe anciennement ;

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la session du 12^{ième} jour du mois de juin 2001.

Hélène Poirier
HÉLÈNE POIRIER, MAIRESSE

Sophie St-Pierre
SOPHIE ST-PIERRE, SEC. – TRÉS.